

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE



DECISION N° DCM/17/78/V

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Tarifs 2018 – Remise en forme.

Par ces motifs :

Nous, le Maire de La Ferté-Macé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2016 portant création de la commune nouvelle La Ferté-Macé,
- Vu la délibération en date du 16 janvier 2016 donnant délégation générale au Maire dans le cadre de l'article précité,
- Vu la décision n° DCM/16/24/V en date du 13 décembre 2016 portant sur les tarifs de la salle de remise en forme,
- Considérant la nécessité de réviser les tarifs.

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de la salle de remise en forme sont les suivants :

TARIFS 2018 – REMISE EN FORME

PRESTATION	FERTOIS	NON FERTOIS
Séance	5,00 €	8,00 €
Carte 10 séances	47,00 €	74,00 €
Mois	34,00 €	54,00 €
Trimestre	75,00 €	117,00 €
Semestre	129,00 €	206,00 €
Année	184,00 €	289,00 €
CE – Semestre	120,00 €	191,00 €
CE – Année	160,00 €	249,00 €



Fait à la Ferté-Macé, le 08 novembre 2017



Le Maire,
Jacques DALMONT